

À la suite de la fermeture de son site de Saint-Trivier-de-Courtes, la société **Compagnie des Fromages & RichesMonts (CF&R)**, a signé le 25/02/2026, une convention de revitalisation avec les services de l'État.

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre de ce dispositif est celui de la **Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse** et en particulier les **13 communes** suivantes :

- Les **11 communes de la Communauté d'agglomération bénéficiant du zonage France Ruralités Revitalisation (ZFRR)** : Courtes, Curciat-Dongalon, Lescheroux, Mantenay-Montlin, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours
- ainsi que les **2 communes d'Etrez et de Foissiat**.



Fonds d'aide

- ▶ **Aide privée :**
 - ❑ A destination de **TPE ou PME créatrices d'emplois pérennes à compter de février 2026**
 - ❑ Activités prioritaires : **filières agroalimentaires, productions agricoles (transition écologique) ou productions industrielles en implantation**
- ▶ **Instruction des demandes par le cabinet LHH en 2026**
- ▶ **Validation des projets qui seront aidés en comité d'engagement Revitalisation CF&R**



Ces aides peuvent intervenir en complément d'autres financements engagés dans le cadre de vos projets (subventions publiques ou autres aides privées).